

---

### Séance du mardi 27 février 2024

Date de la convocation : 20 février 2024

**Membres titulaires en  
exercice : 59**

*L'an deux mille vingt-trois et le deux novembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.*

**Présents : 41**

**Présents non votants :  
0**

**Représentés : 4**

**Votants : 45**

**Présents votants :** Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Viviane DOLIZY, Hervé FABRE, David GABRIEL, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Raymond LECLERC, Vincent LOMBART, Maurice LOCARDEL, Séverine MACINOT, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Pierre-Louis MOLITOR, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Michel NOTTRE, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Yves PILLEMENT, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Brigitte WEISSE, Christine POLMARD

**Représentés :** Philippe BRISSE représenté par Brigitte WEISSE, Marie-Cécile GEORGE représentée par Martine AUBRY, Chantal JEANSON LAMBERT représentée par Josiane BIGUINET, Françoise KLEIN représentée par Anne RAMAND

**Excusés :** Jean-Pol BUVIGNIER, Sabrina DEJEAN, Pascal FARCAGE, Gérard L'HUILLIER, Lidwine LINARD, Caroline MARCHAND, Marc NICOLAS, Nathalie PHILIPPOT, Régis SOLTISIAK, Christian WEISS

**Absents :** Patrice ADAM, Jean-Louis ADRIAN, Sarah BAJOLOTT, Denis BOULANGER, Cyril CHARLES, Didier CHASSEIGNE, Patrice DEFOULOY, Béatrice DENIS, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Cédric GARAT, Serge GAUGUIER, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Clarisse JACQUET, Nicolas MAURER, Patrick PERARD, Yannick PEZET, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Francis WITZ, Angélique THILL

**Secrétaire de séance :** Josiane BIGUINET

---

**DE\_2024\_008 - Objet : Résiliation de la convention de mise à disposition du Centre de Stockage des Déchets Inertes à Beausite**

Vu le code l'environnement, en particulier les articles L.512-7 à L.512-7-7, R.181-45 et R.181-46 et R.512-46-1 à R.512-46-30

Vu l'arrêté municipal n°1/2006 du 02 /01/2006 portant sur l'autorisation de création d'un Centre de Stockage des Déchets Inertes

Vu la convention de mise à disposition du Centre de Stockage des Déchets Inertes signée avec la commune de Beausite le 22/12/2005

Vu la demande d'autorisation d'une installation de Stockage de Déchets Inertes déposée auprès de la Préfecture datant du 29/11/2012

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-962 du 17/05/2013 concernant l'autorisation d'exploiter d'Installation de Stockage de Déchets Inertes

Vu l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique N°2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Vu l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques n°2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique n°2760 de la nomenclature des installations classées

Madame la Présidente rappelle que depuis 2006, la Communauté de Communes exploite l'Installation de Stockage des Déchets Inertes située sur la commune de Beausite pour y déposer les gravats issus de la déchèterie de Vaubécourt. Une convention de mise à disposition du site a été signée avec la commune en 2006 pour une durée de 20 ans. En 2012, la Communauté de Commune a déposé une demande d'autorisation d'exploitation du site auprès de la Préfecture qui a été accordée. L'arrêté d'exploitation est arrivé à échéance le 17/05/2023, la collectivité a donc cessé tous dépôts de déchets inertes sur ce site. Après avoir rencontré les services de l'Etat a plusieurs reprises, une demande d'autorisation est nécessaire pour poursuivre cette exploitation. Le montage du dossier s'accompagne de diverses études et de mesures compensatrices à mettre en œuvre, de procédure de suivi et de contrôle à déployer. Dans ce contexte, la Communauté de Communes s'est rapprochée du SMET pour traiter les gravats sur un autre exutoire. Elle demande donc à l'assemblée de résilier la convention de mise à disposition du site signée avec la commune de Beausite qui s'achève au 31/03/2026 avec une prise d'effet au 01/01/2024, sans application du préavis de 6 mois. Pour rappel, la commune de Beausite a été associée aux échanges avec les services de l'Etat qui ont eu lieu depuis 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De résilier la convention de mise à disposition du Centre de Stockage des Déchets Inertes de Beausite
- D'autoriser la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer tous les documents liés à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame Martine AUBRY